

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

- afférents au conseil municipal : **15**
- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 12

Séance du 12 avril 2018

L'an deux mille dix-huit

Et le douze avril à 20 heures 30

Date de la convocation : 05/04/2018

Date d'affichage :

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick RIVEMALE, Maire.

Etaient présents : ALINAT Elodie, BOUDOU-THERON Adeline, CADENET Patrick, DOMENGE Philippe, GUIRAUD Vivien, LAFFOND Bernard, RAMONDENC Viviane, RASCOL Alain, RICARD Nathalie, ROUSSET Jean-François, ROUX René

Absent(s) (es) excusé (s) (es) : BERNAT Laurent, DECUP-CAUMES Marie-Claude, FAVRE Sandrine

Secrétaire de séance : ALINAT Elodie

Objet de la délibération n° 12-2018

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018

Monsieur le Maire transmet aux conseillers municipaux l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales et rappelle qu'il lui appartient de fixer, chaque année, les taux des impositions directes locales.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur les taux d'imposition et de reconduire pour 2018 les taux votés en 2017:

Taxe d'habitation	4,72 pour cent
Taxe foncière sur les propriétés bâties	9,50 pour cent
Taxe foncière (non bâti)	40,71 pour cent

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Vote** les taux d'imposition pour l'année 2018 : taxe d'habitation : 4,72 %, taxe foncière sur les propriétés bâties : 9,50 %, taxe foncière (non bâti) : 40,71 %

Vote des conseillers municipaux : Exprimés : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

*Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Suivent au registre les signatures des membres présents,
Pour copie conforme.*

Le Maire,
Patrick RIVEMALE

